

Nouveau Forum

Lors d'une réunion qui a eu lieu à Helsinki les 9 et 10 juillet 1992, les dirigeants des 52 États participant à la CSCE ont convenu d'établir un nouveau Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Les objectifs du Forum sont, entre autres : de renforcer la sécurité et la stabilité par la négociation de mesures concrètes visant à amener ou à maintenir les forces armées aux niveaux les plus bas possibles, en fonction des impératifs de sécurité légitimes, communs ou individuels, tant en Europe qu'à l'extérieur de l'Europe; d'examiner la question de l'harmonisation des obligations convenues entre les États participants, contractées en vertu des divers instruments internationaux en vigueur et qui portent sur le contrôle des armements, le désarmement et les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité; de négocier de nouvelles mesures stabilisatrices relativement aux forces armées, ainsi que de nouvelles mesures de confiance et de sécurité conçues pour assurer une plus grande transparence dans le domaine militaire.

Le Forum s'est ouvert à Vienne le 22 septembre. Il remplace à la fois les négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe et les négociations de la CSCE sur les mesures de confiance et de sécurité. Les États participants ont déjà amorcé les discussions sur la coopération dans les secteurs de la non-prolifération et des transferts d'armement, sur un code de conduite dans le domaine de la sécurité, sur la prorogation des obligations actuelles de tous les pays européens en matière de sécurité, sur un échange mondial de renseignements militaires et sur un examen commun de la planification en matière de défense.

Il est prioritaire pour le Canada de travailler au sein du FCE afin de favoriser une adhésion plus large et plus efficace aux objectifs des régimes multilatéraux actuels de non-prolifération, et pour assurer une plus grande transparence sur la question des transferts d'armes.

La pleine mesure du processus de la CSCE en tant que mécanisme éducatif et forum de dialogue avec les nouveaux États membres de la CSCE n'a pas encore été atteinte en raison de l'incapacité d'un grand nombre de ces États de participer au FCS sur une base permanente.

CSCE : Une approche globale

Voici des extraits d'un discours prononcé par M^{me} Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors du sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui a eu lieu à Helsinki en Finlande, le 9 juillet 1992.

Nous avons tous des idées préconçues sur ce que nous pouvons et devrions faire, à la CSCE. Il existe des traditions, des positions et un langage diplomatique qui ont leur propre mystique et leur propre philosophie, mais qui sont aussi rigides. Partout dans le monde, le public exige davantage des institutions multilatérales : plus d'action, plus de détermination, plus d'initiative. C'est pourquoi nous devons nous assurer que la CSCE fonctionne.

Par le passé, nous nous sommes employés à promouvoir certains principes fondamentaux : le droit à la liberté de pensée, de conscience, de mobilité, d'expression, de religion, de contacts humains et de choses en lesquelles nous croyons réellement. En 1975, le simple fait que les représentants de deux adversaires idéologiques puissent s'asseoir à la même table et s'entendre sur certaines questions était en soi un progrès important en faveur de la sécurité. Notre monde est devenu plus complexe, tout comme nos besoins en matière de sécurité. La CSCE réunit des pays qui ont une vision commune fondée sur le pluralisme, les droits de la personne et la règle de droit. Nous devons maintenant faire en sorte que nos engagements envers la CSCE soient immuables et nous appliquer à les mettre en oeuvre, à les promouvoir et à les protéger. Ce n'est qu'à ce moment que nous aurons un cadre de sécurité significatif. Autrement dit, nous devons montrer que nous prenons nos engagements au sérieux. En tant que membres de cette organisation, nous veillerons à ce que chacun de nous respecte ces engagements...

Tous les gouvernements doivent avant tout assurer le traitement égal de tous les citoyens, quelle que soit leur origine ethnique ou religieuse. Le temps des arguments astucieux dans ce forum est terminé. La question des minorités en Europe n'est pas une question de définition, c'est une question de droits humains fondamentaux, et, dans de nombreux cas, de survie. Nous avons pris des engagements clairs à la CSCE à cet égard. Il faut maintenant s'assurer que les gouvernements remplissent ces engagements, dans les relations bilatérales et les programmes multilatéraux. Autrement, la coopération du Canada avec tout pays qui ne respecte pas ces engagements sera touchée...

Il existe des mécanismes utiles à la CSCE : le mécanisme de la Dimension humaine et le nouveau Haut-commissariat sur les minorités nationales. Nous pouvons prendre des mesures sans consensus et nous pouvons envoyer des missions enquêter sur la situation et dénoncer les violations. Nous devons continuer à les renforcer et à les utiliser efficacement. Les pays qui se préoccupent de la situation de leurs minorités à l'extérieur de leurs frontières doivent recourir à ces mécanismes. La CSCE n'acceptera jamais un recours unilatéral à la force militaire, mais ne tolérera pas non plus les violations flagrantes des



Des inspecteurs canadiens ont procédé à une inspection initiale du Traité sur les FCE à Zary, en Pologne, du 4 au 6 octobre 1992. Voir l'article à la page suivante.